

INFORMATIONS PENSIONS ET AIDES DIVERSES

PENSIONS

Les pensions ou demi-pensions sont redevables trimestriellement.

Les avis aux familles sont expédiés un mois avant la fin du trimestre (novembre, mars, juin). Mensualisation sur **demande écrite** accompagnée d'un RIB, dès septembre auprès de l'agent comptable de l'EPL Mirande/Riscle (document joint au dossier d'inscription).

Les bourses accordées sont déduites des pensions ou demi-pensions.

Si le montant de la bourse est supérieur aux frais à payer, la différence est reversée aux familles.

Les absences pour maladie (15 jours consécutifs) sont décomptées sur justificatif médical.

Les périodes de stage sont déduites des pensions ou demi-pensions de 70% (circulaire ministérielle EER/ENS n° 2884 du 26/03/75).

TARIFS 2025

(sous réserve d'une augmentation)

	Montant annuel	Observations
Pension 5 jours	1630,80 €	
½ pension 5 jours	550,00 €	
Photocopies	36,00 €	12,00 € tous les trimestres
Frais de communication aux familles	10,00 €	Païement au 3 ^{ème} trimestre
Accès au self	GRATUIT	En cas de perte : achat d'une carte : 5,00 €

COTISATION ASSOCIATION SPORTIVE ET ALESA DU LYCEE

Une cotisation de 25 € est demandée à chaque élève. Cette somme est à payer **par chèque** libellé au nom de l'ALESA du LPA de RISCLE et à joindre au dossier d'admission ou de ré-inscription.

Cette participation permet la mise en place d'activités sportives et culturelles au sein de l'établissement et à l'élève de bénéficier de réductions sur ces activités : équitation, cinéma, sorties ski, plage, sport...

DEMARCHES A EFFECTUER AVANT LE 31/07/2025 :

LA CARTE JEUNE REGION

Tous les élèves scolarisés en Occitanie bénéficient du dispositif carte jeune région.

Se connectez au site www.cartejeune.laregion.fr pour l'inscription en ligne et demander la carte jeune.

Cette procédure permet de bénéficier des aides : prêt de manuels scolaires, premiers équipements professionnels, IoRdi, l'aide à l'achat d'une licence sportive (UNSS), l'aide à la lecture de loisirs, formation aux premiers secours. Ces aides sont sans conditions de ressources. **L'octroi des aides est cependant soumis à la création de cette Carte Jeune Région.**

Les élèves déjà en possession d'une carte jeune doivent se connecter au site à l'aide de leurs identifiant et mot de passe pour procéder à sa mise à jour, l'établissement validera ensuite la carte jeune.

TRANSPORT SCOLAIRE REGIONAL

Les transports scolaires sont gratuits en Occitanie, pour toute inscription du 12/06 au 31/07 (participation forfaitaire de 25€ pour les inscriptions à compter du 01/08) sur www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire

Pour toutes questions relatives aux transports scolaires s'adresser aux services régionaux des mobilités des Maisons de Région www.laregion.fr/les-maisons-de-region.